# Evaluation des activités recherche de l'AP-HP par le HCERES Le 9 Janvier 2018

**Synthèse du rapport**
**SIRU – 7 juin 2018**

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

# Avis global sur la DRCI

- La DRCI de l'AP-HP, premier acteur de la recherche clinique en France
- Les 12 GH font partie des 38 meilleurs établissements français en termes de points SIGAPS
- La DRCI garantit l'harmonisation des processus et le soutien institutionnel de la recherche
- La création des 16 DHU, très structurante, a permis la réussite à l'appel d'offre des RHU dans 11 cas sur 24 dossiers déposés
- Le modèle de subsidiarité instauré avec les GH leur fournit outils et intéressement et s'appuie sur leurs axes forts, tout en les intégrant dans les instances et les partenariats.
- Volume extraordinaire et situation géographique à proximité des grandes écoles et des universités sélectives qui rend impossible toute comparaison à n'importe quelle DRCI sur le plan national
- Politique de valorisation ancienne et bien développée avec 865 brevets et 272 licences actifs

## A- Recommandations concernant la gouvernance et le management

- Renforcer et clarifier les liens entre les organes stratégiques en particulier mieux présenter le lien stratégique et fonctionnel entre DRCI et URC des GH
- Optimiser les processus stratégiques et opérationnels

## B– Recommandations concernant les moyens mis en œuvre

- Développer le soutien au montage des projets européens en tenant compte des risques de doublons avec l'INSERM et les universités

## C – Recommandations concernant l'animation et la structuration de la recherche

- Accompagner le déploiement de l'outil Easydore qui sera clef pour affiner les connections intra AP-HP

## D – Recommandations concernant la stratégie

- Intégrer les GHT, la région et les collectivités territoriales dans la stratégie

# URCs , URC Eco, CEDM, Cephepi, DEC AGEPS

## Points forts :

- Fonctionnement décentralisé et maitrisé de la fonction support DRCI dans les GH qui s'appuie sur les URC
- Rôles et missions des URC définis et complémentaires qui permet d'assurer la proximité nécessaire avec les porteurs de projet et leur professionnalisation
- L'URC Eco, le CEDM, le Cephepi sont des structures d'expertise transversale
- L'AGEPS est un atout pour l'AP-HP Promoteur, seul établissement français à avoir le statut adéquat

## Points à améliorer et risques liés au contexte :

- Décrire le mode d'articulation et de cohérence entre les URC, les structures d'appui à la recherche (CIC et cellules recherche des GH)
- Forte augmentation du nombre de projets inscrits du fait de l'impact de la loi Jardé qui peut comporter un risque d'encombrement des structures d'appui : à accompagner d'une montée en charge des moyens ou de modes d'organisation différentiés
- Maintenir une logique de décloisonnement pourrait être mise en difficulté, en fonction du positionnement de ces entités dont les gouvernances ne dépendent pas uniquement de l'AP-HP.

## Appréciation sur le bilan

- Remarquable effort d'organisation adapté à la taille de l'institution AP-HP avec un affichage des compétences et expertises disponibles au sein des GH ou en transversalité au niveau de la DRCI